Article écrit par Service Presse le 29 novembre 2012

Vignette autoroutière Suisse 2013 : Disponible dès le 1er décembre 2012 sur www.automobile-club.org !

Tout comme en France, il faut payer pour circuler sur les autoroutes suisses ; les automobilistes devront alors se munir d'une vignette. Pour se la procurer en France, **une seule adresse** : l'Automobile Club Association, via le site web (http://www.automobile-club.org/) ou dans les agences de l'ACA.

Cette vignette unique, qui remplace les péages traditionnels, est de validité annuelle pour les véhicules à moteur et les remorques et caravanes jusqu'à un poids total de 3,5 t.

Valable du 1er décembre 2012 au 31 janvier 2014, la vignette Suisse 2013 coûte 33 €. Ce tarif est valable pour les véhicules allant jusqu'à 3,5 t de poids total et camping-cars (indépendamment de leur poids). Pour 1 voiture qui tracte 1 caravane, l'automobiliste devra se munir de 2 vignettes et les apposer sur chaque véhicule avant d'emprunter les autoroutes.

Bon à savoir :

- Si l'on entre en Suisse par un poste frontalier situé sur une autoroute, une voie de circulation réservée aux détenteurs de la vignette permettra un passage rapide !
- Si un conducteur emprunte un tronçon d'autoroute ou semi-autoroute sans vignette valable sur son véhicule, il sera passible d'une amende de 400 FS (environ 332 €) et devra s'acquitter du prix de la vignette.